

Cross du parc Palmer

L'Union Sportive Cenon Rive Droite Athlétisme organise dimanche 23 novembre 2008, au parc Palmer, un cross country intitulé « Cross du parc Palmer ».

Cette épreuve sportive, placée sous le contrôle du Comité de Gironde d'Athlétisme, ouverte aux licenciés, non licenciés, scolaires et sports adaptés, est organisée selon les règlements en vigueur à la Fédération Française d'Athlétisme.

L'engagement est gratuit.

Dès 11h jusqu'à 15h.

Avec le soutien

Comité de Gironde d'athlétisme

<http://perso.orange.fr/comite33/>



Comité départemental du sport adapté

<http://www.ffsa.asso.fr/>



PARTENAIRES

Cenon



ORGANISATION



Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leur préposés et de tous les participants au cross du parc Palmer.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.



www.cenonathle.com

US Cenon RD Athlétisme



Présente
L'édition 2008-2009



Le cross du parc Palmer

Date : 23/11/2008

Heure : dès 11h00

Parc Palmer
Avenue Aristide Briand
33150 Cenon

Règlement

Engagement

L'engagement est gratuit. Afin de faciliter la tâche des organisateurs et d'éviter l'attente au secrétariat le jour de l'épreuve, il est recommandé d'effectuer les engagements à l'avance.

Engagement les jours précédents

Sur internet : www.cenonathle.free.fr
Par courrier : US Cenon RD Athlétisme
Bernard Gourgues
6 rue Alphonse Daudet
33270 Floirac

Engagement le jour du cross

Au secrétariat. Clôture des inscriptions 1 heure avant le départ de la course. Pour les non licenciés FFA, bulletin d'engagement à remplir complètement, dater et signer.

Retrait des dossards

→ Licenciés FFA, sur présentation de la licence en cours de validité.

→ Licenciés FSGT, UFOLEP, FSCF, bulletin d'inscription et présentation d'une licence sportive valide attestant de la délivrance d'un certificat de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

→ Autres fédérations ou non licenciés, bulletin d'inscription et remise d'un certificat médical ou de sa photocopie, datant de moins d'un an, de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.

→ Mineurs non licenciés FFA, sur remise des documents ci-dessus et d'une autorisation parentale.

Douches et sanitaires

Vestiaires du stade Palmer. Fléchage assuré.

Droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du cross du parc Palmer ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation au cross du parc Palmer, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conclusion

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Récompenses et classements

A l'exception de la course n°5 et 5 bis, le classement par équipe sera obtenu par l'addition des points correspondants à la place occupée à l'arrivée par les quatre premiers du même club. Les espoirs masculins rentreront dans le classement de la course seniors masculins. Un seul classement par équipe sera réalisé pour les juniors, espoirs seniors, vétérans féminins ainsi que pour les vétérans 2 - 3 et 4. en cas d'égalité, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier athlète sera le mieux placé.

► Courses N° 1-2-8-9-10-11 et 12

Nombreux lots aux premiers arrivants. Récompenses au podium animation aux trois premiers de chaque catégories. Classement séparé pour chacune des catégories vétérans.

► Courses N° 5 et 5 bis

Tee-shirt ou autres lots aux premiers arrivants.

► Courses N° 3-4-6 et 7

Médaille souvenir de la manifestation aux premiers arrivants. Récompenses au podium animation aux trois premiers de chaque catégories.

PROGRAMME des EPREUVES

Course	Catégorie	Né(e)	Horaire	Distance	Parcours
N° 01	Vétérans 1 M	1969-1960	11H15	7 191 m	1 MB + 3 GB
N° 02	Vétérans 2-3-4 M	1959 et avant	12H00	5 910 m	1 MB + 2 GB
N° 03	Ecole Athlé M Poussins M	2000 et après 1998-1999	12H35	990 m	1 PB
N° 04	Ecole Athlé F Poussins F	2000 et après 1998-1999	12H45	990 m	1 PB
N° 05	Cross pour tous	1993 et avant	12H55	3 229 m	1 MB + 1 GB
N° 05 bis	Sport adapté		12H55	1 248 m	1 MB
N° 06	Benjamins M	1996-1997	13H15	2 043 m	1 PB + 1 MB
N° 07	Benjamines F	1996-1997	13H30	2 043 m	1 PB + 1 MB
N° 08	Minimes F Cadettes F	1994-1995 1992-1993	13H45	2 301 m	2 MB
N° 09	Minimes M	1994-1995	14H00	3 229 m	1 MB + 1 GB
N°10	Cadets M Juniors M	1992-1993 1990-1991	14H20	4 157 m	2 GB
N° 11	Juniors-Espoirs- Seniors-Vétérans F	1991 et avant	14H40	4 157 m	2 GB
N° 12	Espoirs-Seniors M	1989-1970	15H10	9 172 m	1 MB + 4 GB

Bulletin d'engagement individuel gratuit	Course N°
Nom :	Prénom :
Année de naissance :	Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Licencié FFA Nom du club : N° de licence : <i>Présentation, au retrait du dossard, de la licence en cours de validité.</i>	
<input type="checkbox"/> Licencié FSGT, UFOLEP, FSCF Fédération : N° de licence : <i>Présentation, au retrait du dossard, d'une licence sportive valide attestant de la délivrance d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition.</i>	
<input type="checkbox"/> Autre fédération ou non licencié <i>Remise, au retrait du dossard, d'un certificat médical, ou de sa photocopie, datant de moins d'un an, de non contre indication à la course à pied en compétition.</i>	
Autorisation parentale	
Je soussigné,.....	
Autorise mon fils / ma fille, à participer au « Cross du parc Palmer » le 23 novembre 2008, et je l'inscris sous mon entière responsabilité.	
Signature:	

